

Rapport du jury

La distinction suisse pour
des réalisations au service
d'un cadre de vie durable

p r i x
s i a 26

Prix SIA	Procès-verbal des séances du jury des 3 et 4 février 2026 ainsi que de la délibération finale du 11 juin 2026
Date, heure	→ 1 ^{re} journée de délibérations, mardi 3 février 2026, 9h 00–18 h 00 → 2 ^e journée de délibérations, mercredi 4 février 2026, 8 h 30–17 h 30
Lieu	Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg, Route de la Fonderie 2, Fribourg
Participants	Jury → Tivadar Puskas, partenaire chez Schnetzer Puskas Ingenieure, président du jury → Maléna Bastien Masse, ingénieure civile, responsable de la filière génie civil à HEPIA Genève → Daniel Bühner, technicien du bâtiment, CEO de 3-Plan à Winterthour, ancien président de la SICC → Boris Buzek, architecte, manager de programme pour le Fonds national suisse (FNS) → Philipp Esch, architecte, partenaire chez SERA Studio Esch Rickenbacher Architektur → Luca Gattoni, physicien du bâtiment, chargé de cours à la SUPSI → Anne-Chantal Rufer, architecte, membre de la direction de l'association Ville en tête → Ariane Widmer Pham, architecte et urbaniste → Robin Winogrand, architecte paysagiste et urbaniste Organisatrice Société suisse des ingénieurs et des architectes, représentée par: → Ivo Vasella, architecte ETH SIA, chef du groupe de pilotage opérationnel Équipe de projet → Nathalie Huonder, cheffe de projet, espazium SA → Cedric van der Poel, espazium SA → Katharina Schober, espazium SA → Judit Solt, espazium SA (2 ^e journée de délibérations) → Martina Wundling, espazium SA (2 ^e journée de délibérations) Suivi de la procédure → Carli Cathomen, Planwerkstadt AG → Jan Tellenbach, Planwerkstadt AG

1^{re} journée du jury

1. Accueil

Ivo Vasella ouvre la première séance du jury et souhaite la bienvenue aux participants au nom de la SIA. Il présente brièvement les personnes responsables de l'organisation et le bureau responsable du suivi de la procédure. Tivadar Puskas souhaite à son tour la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement ainsi que les objectifs des deux journées de délibérations.

La première journée vise à sélectionner une trentaine de contributions parmi la liste complète, qui seront discutées et évaluées plus en détail au cours de la deuxième journée. À l'issue de celle-ci, six projets seront sélectionnés parmi ce premier tri pour constituer la « shortlist ».

2. Quorum et procédure de récusation

Quorum

Le bureau responsable du suivi de la procédure constate que tous les membres du jury sont présents. Le quorum est donc atteint.

Procédure de récusation

Conformément aux dispositions énoncées dans l'appel à candidatures, les soumissionnaires ayant un lien de parenté proche avec une personne du jury ou entretenant avec celui-ci une relation de dépendance ou d'affiliation professionnelle sont autorisés à participer. En cas de conflit d'intérêts, le membre du jury concerné doit se récuser. Les relations d'amitié ne constituent pas, en tant que telles, un motif de récusation.

Le bureau responsable du suivi de la procédure consigne l'ensemble des situations de partialité dans le procès-verbal et veille au respect de la procédure de récusation pendant la délibération du jury.

3. Résultats de l'examen préliminaire

Selon les explications de Carli Cathomen, 190 contributions ont été déposées au total. Dans le cadre de l'examen préliminaire, les projets déposés ont été vérifiés – sans être évalués – au regard des principales exigences énoncées dans l'appel à candidatures.

Le contrôle se limitait à la vérification des principales dispositions reprises dans l'appel à candidatures. Le contrôle a porté sur les critères formels et matériels suivants:

Critères formels

→ Caractère complet

La contribution déposée devait comprendre une brève description, des images, des plans, une auto-évaluation selon les critères du Système Davos de qualité pour la culture du bâti, ainsi que des informations sur le projet et les personnes impliquées.

→ Langue

Les dossiers de candidatures pouvaient être rédigés en allemand, en français ou en italien.

→ Auto-déclaration

Les soumissionnaires devaient joindre une auto-déclaration intégralement complétée et munie d'une signature valable.

Critères matériels

→ Délai de réalisation

Les projets et les processus doivent avoir été en grande partie réalisés ou achevés entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

→ Lien avec la Suisse

Les projets doivent avoir été en grande partie réalisés ou achevés en Suisse.

→ Contenu de la contribution

Les travaux fictifs, irréalisables ou de nature purement théorique ne sont pas éligibles.

Les non-conformités constatées ont été résumées sous forme de tableau. À la date limite du 23 janvier 2026, 190 candidatures avaient été déposées. Au total, 160 candidatures ont été admises, aucune ou seules des non-conformités mineures ayant été constatées. 28 candidatures comportaient des informations erronées ou incomplètes: pour celles-ci, des compléments ont été demandés et les dossiers concernés seront discutés par le jury. Deux candidatures soumises en double ont été rejetées lors de l'examen préliminaire.

Une recommandation a été formulée concernant le traitement de chaque non-conformité. Le jury décide au cas par cas de l'admission ou de l'exclusion des projets concernés.

Pour des raisons de temps, l'examen préliminaire a dû se fonder sur les indications fournies par les participants. Il n'a pas été possible de soumettre toutes les indications dans chacune de leurs parties à des recherches et des contrôles indépendants.

3. Résultats de l'examen préliminaire (suite)

Non-conformité au critère d'exhaustivité

- À la date limite de soumission du 23 janvier 2026, 20 contributions n'étaient accompagnées d'aucune auto-déclaration ou d'une auto-déclaration lacunaire. En accord avec l'organisatrice, les participants ont été invités à compléter leur dossier en transmettant l'auto-déclaration signée jusqu'au 2 février 2026, à 16 h 00. Toutes les auto-déclarations concernées ont été complétées et fournies dans les délais.
- Huit contributions ne mentionnaient pas les parties impliquées dans le projet. Un délai complémentaire a été accordé aux soumissionnaires afin qu'ils puissent fournir les informations manquantes jusqu'au 2 février 2026, à 16 h 00. Les informations en question ont été complétées dans le délai imparti pour sept des projets concernés.

La mention des parties impliquées fait toujours défaut dans la contribution suivante :

1541 Vision 2030 Kreislauffähige Stadionbaute

Le jury décide néanmoins d'admettre cette candidature à l'évaluation, la non-conformité étant jugée mineure et pouvant résulter de l'absence effective d'autres participants.

Non-conformité linguistique

Deux contributions ont été soumises en anglais :

1560 Renovation sports complex Liguster

1573 Kunsthalle Bern – More than a door

Le jury décide d'exclure ces contributions, la règle linguistique ayant été clairement communiquée et non respectée.

Non-conformité au délai de réalisation

La proposition suivante ne respecte pas le délai de réalisation :

1310 CentralParkBasel

Le jury décide de ne pas admettre cette candidature. En effet, la date de réalisation mentionnée se réfère à une lettre ouverte diffusée en 2023 à la population, aux autorités, aux médias et autres parties prenantes. Or, le projet proprement dit (initiative citoyenne) a été développé entre 2005 et 2013. Le critère temporel n'est donc pas respecté. La candidature présente par ailleurs des caractéristiques pouvant s'apparenter à un projet fictif. Au total, trop de raisons s'opposent à l'admission de ce projet.

Non-conformité au critère de lien avec la Suisse

Les projets suivants n'ont pas été réalisés en Suisse :

1245 Renovation / Umnutzung denkmalgeschützte Hofstätte Vaduz

1576 Résidence du premier collaborateur de l'ambassade de Suisse à Abidjan

Le jury décide de ne pas admettre ces candidatures, le critère du lieu de réalisation ayant été clairement communiqué et n'ayant pas été respecté.

Soumissions en double

Les projets suivants ont été soumis en double et parfois de manière incomplète :

1600 Piscine 10B

1602 Feldschlösschen – La Brasserie Valaisanne

Seules les versions complètes ont été retenues (1591 Piscine 10B et 1601 Feldschlösschen – La Brasserie Valaisanne). Les doublons sont rejetés.

3. Résultats de l'examen préliminaire (suite)

Décision du jury

Le jury décide d'exclure les contributions suivantes :

1245 Renovation / Umnutzung denkmalgeschützte Hofstätte Vaduz

1310 CentralParkBasel

1560 Renovation sports complex Liguster

1573 Kunsthalle Bern – More than a door

1576 Résidence du premier collaborateur de l'ambassade de Suisse à Abidjan

1600 Piscine 10B

1602 Feldschlösschen – La Brasserie Valaisanne

Au total, 183 candidatures sont éligibles.

4. Premier tour d'évaluation

Le jury se répartit en trois groupes de travail :

Groupe 1

Philipp Esch

Luca Gattoni

Robin Winogrand

Groupe 2

Maléna Bastien Masse

Daniel Bühner

Ariane Widmer Pham

Groupe 3

Tivadar Puskas

Boris Buzek

Anne-Chantal Rufer

Chaque groupe a pour mission d'examiner l'ensemble des 183 contributions et de procéder à une première évaluation en les affectant à l'une des catégories suivantes :

Catégorie A **potentiel élevé**

La contribution devrait de préférence passer au tour suivant.

Catégorie B **potentiel moyen**

La contribution pourrait éventuellement passer au tour suivant.

Catégorie C **potentiel faible**

La contribution devrait plutôt être éliminée.

L'évaluation en groupes débouche sur le résultat intermédiaire suivant :

Note décernée par les 3 groupes

Nombre de contributions

AAA	4
AAB	4
AAC	5
ABB	7
ABC	8
ACC	6
BBB	2
BBC	24
BCC	29
CCC	94
Total	183

**4. Premier tour
d'évaluation (suite)**

Le jury prend acte de ce résultat intermédiaire et décide de réexaminer en plénière les 34 contributions ayant obtenu au moins une évaluation A, ainsi que les deux contributions classées BBB.

Les contributions restantes présentent au moins une évaluation C et aucune évaluation A. Le jury décide à l'unanimité de les exclure, estimant leurs chances de sélection insuffisantes. Par conséquent, les 147 contributions suivantes sont éliminées dès le premier tour :

1136 Densification dans la commune périphérique lausannoise de St-Sulpice
1137 Densification et reconversion du quartier artisanal des Bosquets à Vevey – Étape 1
1142 Hybrid Sanierung Universitätstrasse Zürich
1158 E-Nachschlagewerk für das Bauen an historischen Häusern – Appenzellerland
1160 Überbauung Im Rheinacker
1169 Hauteville, du château au campus, histoire d'une reconversion
1171 Mobilis in Mobili
1176 Casa Pazzallo
1186 Neubau Casa Depuoz, Sedrun
1190 Étape 1 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup
1197 Transformation d'un moulin en logements
1200 Crèche et cantine de Prangins
1206 Die hängenden Gärten der Semiramis von Babylon
1209 bluefactory
1215 Soulece_Maison autonome évolutive
1227 Cinq villas
1229 Arnia–Scuola dell'infanzia a Lamone
1235 Restaurant Caumasee, Flims
1247 Erweiterung Bürogebäude Erne, Stein
1248 A1 Einhausung Schwamendingen mit Ueberlandpark und Sanierung Schöneichtunnel
1252 International School Rheintal (ISR), Buchs SG | Holzbau-Schulcampus 2023
1255 Agroscope posieux – bâtiment de restauration et conférence CB
1258 Pavillon provisoire pour le Centre de Formation Professionnelle Santé et sociale (CFPS)
1265 Weiterbauen im Bestand: Reihenhaushaus Zürich-Bachtobel
1268 Wohnbaugenossenschaft Fondligarten
1269 Meisenweg – Weiterbauen im schützenswerten Reihenhaustyp von 1924
1271 Energiezentrale Josefstrasse, Zürich
1273 Wohnsiedlung Leutschenbach
1278 Hobelwerk, Haus D
1296 Bürohaus Müllerstrasse 16/20, Zürich
1307 Wohngebäude HIAG Kunzareal Windisch
1308 Umnutzung Bezirksgericht Waldenburg – Neues Wohnen und Kultur im historischen Konglomerat
1322 URBANRIDE
1325 La Galerie de l'Automobile à Pregny-Chambésy
1326 Wohnüberbauung Flo + Fleur, Thomasweg, Liebefeld
1327 Gesamtsanierung Hauptbahnhof Zürich Südtrakt, Zürich
1328 Umbau und Erweiterung Staatsgebäude Chur
1331 Wächselacher, Stans
1332 Hôpital des Enfants
1334 Quartierzentrum Union
1337 KVA Kebag Enova
1340 Kurhaus am Sarnersee
1346 Ökonomiegebäude Lützelsee

**4. Premier tour
d'évaluation (suite)**

- 1349 Sanierung und Erweiterung Psychiatrie Obwalden
1352 Mehrzweckhalle Hitzkirch
1356 L'Espace Chantier
1357 Dorfzentrum Untersiggental
1360 cabanotel - transformation de l'hôtel du col d'hérens à ferpècle
1362 Wohnhof Colmi
1369 Casa B
1370 Umbauten HPT
1373 DIS- Cuolm da Vi
1377 Felsenburg
1379 Scuola elementare e parco pubblico a Tesserete
1381 Immeuble de logements coopératifs, PSBL et PPE
1382 Stammhaus Blumer Lehmann
1383 Ferme agro-urbaine de Bernex
1388 École de Pont-Rouge
1398 Sainte-Luce 9
1400 Arealgestaltung Mariastein – Ein Klosterplatz als Gastgeber
1401 Rue du Rhône 3–5–7–9
1402 Pont Rouge – Esplanade 3
1403 Wohnhaus Mettenweg
1405 Sanierung des denkmalgeschützten Hotel Kreuz in Romoos
1408 Schloss Rapperswil–crepaccio e mulini
1412 La Nave
1416 Le Parc des Crêts
1417 Wassersport- und Kulturzentrum, Ittigen/Worblaufen
1418 Neubau Bildungsgebäude Breiten
1420 Neubau Schulhaus Bachtal
1422 Mehrgenerationenhaus
1424 Genossenschaft Herzetappe 10, Grossshaushalt in 9 Wohneinheiten
1427 Transformation et agrandissement de la caserne des pompiers de la commune de Veyrier
1429 Buswartehäuschen Ilanz 2023 / 2025
1433 Erweiterung Schulanlage Muoshof Malers
1440 LA FERME INVERSÉE Transformation d'une ferme à la Bruyère, Vuisternens-devant-Romont
1441 Transformation d'une ferme protégée à Grandvillard
1442 «RE» TRANSFORMATION D'UNE FERME À LA CRETÂ
1443 SUPERPOSITION Transformation d'un appartement à la Tour-de-Peilz
1444 HABITER l'ECURIE Création d'un appartement dans le rural d'une ferme au Praz-Pury
1445 FORMES DU TEMPS Transformation de la laiterie de Romanens
1446 Verkehrsstützpunkt Chur
1451 Fotomuseum Winterthur
1455 Real Estate Meta-Rating and Monitoring on Sustainability REMMS
1457 Athenaz: Habiter la campagne, cultiver le lien
1459 Creative Factory Renens
1460 Umnutzung des Gemeindehauses Oekolampad, Basel
1461 BL.11.6
1474 Badrutt's Palace Hotel Serlas Wing
1476 Bâtiment communal et Auberge-restaurant Port Gitana, Bellevue
1479 Hôtâ Hôtel St-Imier
1483 SLZL–vom maroden Ferienlagerhaus zum ökologischen Generationenhaus
1484 Domaine de Marsillon
1489 VER – Carèsg

**4. Premier tour
d'évaluation (suite)**

1490 LIH—Cingallegra 1491 GIG – Rondinella 1492 PAT—Lido Ascona

1495 Les Messicoles
1498 Préau Favre
1500 MOSSO, bâtiment artisanal
1505 Internat et lieu de vie à St-Cergue
1506 Jüdisches Museum der Schweiz
1507 Oval Housing
1508 IZSIA
1512 Recupero e valorizzazione delle Fornaci di Riva San Vitale
1515 Courtyard Housing
1518 Umbau & Aufstockung Mehrfamilienhaus, Basel
1520 B5 Boutique Hotel Lugano
1521 Alterszentrum Du Lac, St. Moritz
1522 Transformation et surélévation d'un ensemble d'immeubles classés
1525 Schulhaus Janus, Diessenhofen
1527 Banque Raiffeisen Genève Lac
1528 Unlimitrust Pavilion
1530 Extension du Collège des Parcs et salles de sport
1532 Mehrfamilienhäuser an der Limmat
1534 Nido nel fienile
1536 Revitalisierung Betriebsgebäude Eichhof Luzern
1537 Netzwerk Zirkulär
1539 Rastplatz Chölfeld
1540 Erweiterung Werkhof Worbboden
1541 Vision 2030 Kreislauffähige Stadionbaute
1546 Maison de Quartier des Libellules
1548 Maison des Séniors—Résidence Christinger
1549 Centro Federale d'Asilo
1550 Progettare l'inclusione—Concevoir l'inclusion—Inklusion gestalten
1552 Turbinenhaus
1555 Maison de commune de Val-d'Illiez
1557 Residenza Casa Gigia
1559 Hauptsitz Energie 360°, Zürich
1566 (a)round corners
1567 Ospedale Veterinario la Trinità
1570 3 TINY HOUSES
1574 PPE de l'Orangerie
1579 AVS Amt für Verbraucherschutz Kanton Aargau
1581 kPEB Siedlung ALTE SCHMITTE
1582 kPEB-Baudenkmal Tösstalstrasse 10
1583 Transformation Flarzhaus Uster
1585 Gynäkologische Praxis Blasenzentrum der Frau
1587 Campus Rieter
1588 DKZ Dermatologie Klinik Ostschweiz
1589 CoDeck—Umnutzung Hochbergerstrasse 158, Basel
1591 Piscine 10B
1593 Basler Kompass—7 Punkte zum postfossilen Planen und Bauen
1594 Chäsimmatt
1596 Villa Stealth
1601 Feldschlösschen—La Brasserie Valaisanne
1605 Immeuble à usage mixte à Forel (Lavaux)

**4. Premier tour
d'évaluation (suite)**

Récusations

Pendant le premier tour d'évaluation, les membres du jury annoncent leurs partialités. À l'examen des contributions concernées, les membres impliqués se refusent et ne prennent pas part aux délibérations. Parmi les 183 contributions examinées, on recense les 11 cas de récusation suivants :

Tivadar Puskas se déclare partial pour les quatre contributions suivantes :

1460 Umnutzung des Gemeindehauses Oekolampad, Basel

1487 Hochhaus H1

1560 Extension du Collège des Parcs et salles de sport

1561 HORTUS

Maléna Bastien Masse se déclare partiale pour les deux contributions suivantes :

1592 Re:bbble Pavilion

1604 Pavillon rebuiLT

Daniel Bühler se déclare partial pour la contribution suivante :

1278 Hobelwerk Haus D

Boris Buzek se déclare partial pour la contribution suivante :

1289 Das Wohltemperierte Haus

Ariane Widmer Pham se déclare partiale pour la contribution suivante :

1266 La Manufacture, studio de danse et théâtre

Robin Winogrand se déclare partial pour les deux contributions suivantes :

1297 Stadtraum Hauptbahnhof 2050

1337 KVA Kebag Enova

5. Deuxième tour d'évaluation

Les contributions retenues sont réexaminées et discutées une à une au sein du jury, dans l'ordre de leur classement issu du travail en groupes, les projets les mieux évalués étant traités en premier.

Projets notés AAA

Les quatre contributions ayant obtenu une évaluation AAA sont toutes retenues en raison de leur excellente évaluation.

Projets notés AAB

Les quatre contributions ayant obtenu une évaluation AAB sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Elles sont toutes retenues.

Projets notés AAC

Les cinq contributions ayant obtenu une évaluation AAC sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Elles sont toutes retenues.

Projets notés ABB

Les sept contributions ayant obtenu une évaluation ABB sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Elles sont toutes retenues.

Projets notés ABC

Les huit contributions ayant obtenu une évaluation ABC sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Elles sont toutes retenues.

Projets notés ACC

Les six contributions ayant obtenu une évaluation ACC sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Il en résulte l'exclusion des quatre contributions suivantes :

1335 Gärtnerhaus

1366 Baugewerbliche Berufsschule Zürich

1543 Areal Guggach

1599 Wöschhüsli

Projets notés BBB

Les deux contributions ayant obtenu une évaluation BBB sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. Il en résulte l'exclusion de la contribution suivante :

1604 Pavillon rebuiLT

À l'issue de cette première journée de délibérations, le jury décide que chacun de ses membres procédera à un nouvel examen individuel de l'ensemble des contributions. Une attention particulière devra être portée aux contributions ayant obtenu une évaluation BBC à BCC, afin d'identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'une demande de réexamen.

2^e journée du jury

6. Demandes de réexamen

Au début de la deuxième journée de délibérations, le jury examine les demandes de réexamen portant sur les projets éliminés lors de la première journée. Les huit demandes de réexamen sont évaluées séparément et débattues sur la base des critères d'évaluation. À l'issue des discussions, les demandes de réexamen des quatre contributions suivantes sont rejetées :

1307 Wohngebäude HIAG Kunzareal Windisch

1346 Ökonomiegebäude Lützelsee

1360 cabanotel – transformation de l'hôtel du col d'hérens à ferpècle

1555 Maison de commune de Val-d'Illiez

Les quatre contributions suivantes sont réintégrées dans l'évaluation :

1158 E-Nachschlagewerk für das Bauen an historischen Häusern – Appenzellerland

1235 Restaurant Caumasee, Flims

1271 Energiezentrale Josefstrasse, Zürich

1457 Athenaz : Habiter la campagne, cultiver le lien

7. Troisième tour d'évaluation

Avant d'entamer le troisième tour d'évaluation, le jury passe en revue les partialités du jury. À cette fin, le bureau responsable du suivi présente un récapitulatif des onze cas de partialité déclarés au cours de la première journée de délibérations (voir point 4 « Premier tour d'évaluation »). Parmi les contributions concernées par des partialités, six sont encore en lice. À l'examen des contributions concernées, les membres impliqués se refusent et ne prennent pas part aux délibérations.

Le jury engage ensuite un échange approfondi sur l'interprétation des critères du Système Davos de qualité pour la culture du bâti ainsi que sur les principes devant guider leur application.

Troisième tour d'évaluation

Fort de cette vue d'ensemble consolidée des critères d'évaluation, le jury entame le troisième tour. Les contributions sont regroupées en ensembles (clusters) librement définis. Au sein de chaque cluster, elles font l'objet d'un examen individuel visant à déterminer celles qui répondent le mieux aux critères d'évaluation.

7. Troisième tour d'évaluation (suite)

À l'issue de cet examen, les 18 contributions suivantes sont exclues :

- 1152 Infrastructures sportives de Daillens
- 1158 E-Nachschlagewerk für das Bauen an historischen Häusern – Appenzellerland
- 1214 Erweiterungsneubauten Kantonsschule Limmattal, Urdorf
- 1218 Lise & Lotte, Umbau und Umnutzung Sägestrasse 76/78, Köniz
- 1233 Umnutzung Messehalle 9
- 1254 Umnutzung Domino – Vom Pflegeheim zum genossenschaftlichen Wohnensemble
- 1271 Energiezentrale Josefstrasse, Zürich
- 1275 Werkhof 29
- 1281 Préau réinventé à l'école de Chêne-Bougeries
- 1291 Umnutzung „Buck 40“, Zürich
- 1301 Wohncluster Grenzacherstrasse, Basel
- 1329 Kantonales Schulprovisorium und Schule für Gestaltung im Bernapark, Stettlen

8. Quatrième tour d'évaluation

L'objectif de ce quatrième tour est d'établir un premier classement des 17 contributions encore en lice. Le jury distingue les contributions qui font déjà consensus pour figurer sur la shortlist, celles qui peuvent être écartées et celles qui nécessitent encore une discussion approfondie.

Les quatre contributions suivantes sont retenues d'emblée pour la shortlist :

- 1289 Das Wohltemperierte Haus
- 1415 Immeuble Normandie, reconversion d'un immeuble administratif en logements
- 1553 Gässli 5
- 1561 HORTUS

Les six contributions suivantes sont éliminées. L'exclusion du projet 1470 Remise à ciel ouvert de la Drize, PAV, Genève est décidée au terme d'un vote (5 voix contre 4) :

- 1240 LysP8–Wohnhaus mit Gewerbe
- 1242 Kunsthaus Baselland
- 1297 Stadtraum Hauptbahnhof 2050
- 1457 Athenaz : Habiter la campagne, cultiver le lien
- 1470 Remise à ciel ouvert de la Drize, PAV, Genève
- 1578 Kindergarten Untervaz

Les sept contributions suivantes doivent faire l'objet d'un examen approfondi lors du cinquième tour d'évaluation :

- 1220 Bondo Neugestaltung Verbauungen
- 1235 Restaurant Caumasee, Flims
- 1266 La Manufacture, studio de danse et théâtre
- 1430 Forêt urbaine du quartier de l'Étang
- 1462 Klanghaus Toggenburg am Schwendisee
- 1580 Gesundheits- und Kulturzentrum Hofwis Elsau
- 1592 Re:bble Pavilion

9. Cinquième tour d'évaluation	Pour chacune des sept contributions devant encore faire l'objet d'une discussion, le jury évalue individuellement le respect des huit critères du Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Les résultats sont synthétisés sous la forme d'un diagramme en radar. Sur cette base, le jury détermine les deux projets qui rejoindront les quatre déjà retenus pour la shortlist. Les cinq projets suivants sont exclus : 1235 Restaurant Caumasee, Flims 1266 La Manufacture, studio de danse et théâtre 1462 Klanghaus Toggenburg am Schwendisee 1580 Gesundheits- und Kulturzentrum Hofwis Elsau 1592 Re:bble Pavilion
10. Sélection des contributions de la shortlist	Tour de validation finale Après une pause, le jury procède à un dernier tour de table afin de confirmer la sélection des six contributions retenues pour la shortlist. Aucune objection n'étant formulée, le jury confirme sa sélection. Shortlist Le jury décide de retenir les six contributions suivantes dans la shortlist. Dans le cadre des Prix SIA Talks, celles-ci seront ensuite analysées et discutées en profondeur par les membres du jury réunis en groupes : 1220 Bondo Neugestaltung Verbauungen 1289 Das Wohltemperierte Haus 1415 Immeuble Normandie, reconversion d'un immeuble administratif en logements 1430 Forêt urbaine du quartier de l'Étang 1553 Gässli 5 1561 HORTUS
11. Suite de la procédure	Suite de la procédure Les projets figurant sur la shortlist seront débattus au sein d'un groupe germanophone et d'un groupe francophone dans le cadre des Prix SIA Talks du 26 mars. Judit Solt recueille les disponibilités des membres du jury et leur communiquera, d'ici à la mi-février, la composition des deux groupes. Les contributions retenues seront publiées sur le site Internet au mois de mars. La troisième journée de délibérations, suivie de la cérémonie de remise des prix, aura lieu le 11 juin à Fribourg. Clôture Le président du jury se félicite du résultat intermédiaire de cette première phase de sélection. Il estime que le jury est parvenu à établir une shortlist solide et convaincante. Il remercie l'organisatrice et le bureau responsable du suivi de la procédure, ainsi que l'ensemble des membres du jury pour leur travail. Les personnes présentes sont priées de traiter les résultats de cette sélection de manière strictement confidentielle jusqu'à leur publication officielle. Les shortlists du jury d'experts et du jury d'étudiants seront publiées simultanément.

3^e journée du jury

Date, heure

→ 3^e journée de délibérations, jeudi 11 juin 2026, 13 h 00–15 h 00

Lieu

Théâtre Equilibre, Place Jean-Tinguely 1, Fribourg

Jury

Jury

- Tivadar Puskas, partenaire chez Schnetzer Puskas Ingenieure, président du jury
- Maléna Bastien Masse, ingénieure civile, responsable de la filière génie civil à HEPIA Genève
- Daniel Bühner, technicien du bâtiment, CEO de 3-Plan à Winterthour, ancien président de la SICC
- Boris Buzek, architecte, manager de programme pour le Fonds national suisse (FNS)
- Philipp Esch, architecte, partenaire chez SERA Studio Esch Rickenbacher Architektur
- Luca Gattoni, physicien du bâtiment, chargé de cours à la SUPSI
- Anne-Chantal Rufer, architecte, membre de la direction de l'association Ville en tête

- Ariane Widmer Pham, architecte et urbaniste
- Robin Winogrand, architecte paysagiste et urbaniste

Équipe de projet

- Ivo Vasella, architecte ETH SIA, chef du groupe de pilotage opérationnel, SIA
- Katharina Schober, cheffe de projet, espazium SA
- Cedric van der Poel, espazium SA
- Nathalie Huonder, espazium SA
- Judit Solt, espazium SA

Invités

- Claire Caron, membre du jury étudiant
- Aurore Soury-Lavergne, membre du jury étudiant
- Sonia Curnier, professeure associée HEIA-FR

Suivi de la procédure

- Carli Cathomen, Planwerkstadt AG
- Jan Tellenbach, Planwerkstadt AG

12. Délibération finale

Tivadar Puskas souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les informe du déroulement et du but de cette journée de délibérations. L'objectif est aujourd'hui de désigner le lauréat du prix SIA 2026.

Il revient sur le déroulement de la première séance du jury, au cours de laquelle les six projets retenus pour la shortlist ont été sélectionnés parmi les 183 candidatures soumises.

Quorum

Le bureau responsable du suivi de la procédure constate que tous les membres du jury sont présents. Le quorum est donc atteint. En raison d'un contretemps survenu lors de son déplacement, Philipp Esch arrive avec du retard. Il participe aux discussions à partir de 13 h 30.

Règles de récusation

Conformément aux dispositions énoncées dans l'appel à candidatures, les soumissionnaires ayant un lien de parenté proche avec une personne du jury ou entretenant avec celui-ci une relation de dépendance ou d'affiliation professionnelle sont autorisés à participer. En cas de conflit d'intérêts, le membre du jury concerné doit se récuser. Les relations d'amitié ne constituent pas, en tant que telles, un motif de récusation.

Boris Buzek se déclare partial pour la contribution suivante :

1289 Das Wohltemperierte Haus

Tivadar Puskas se déclare partial pour la contribution suivante :

1561 HORTUS

Le bureau responsable du suivi de la procédure consigne la situation de partialité dans le procès-verbal et veille au respect de la procédure de récusation pendant les délibérations du jury.

Confidentialité

Les décisions du jury sont confidentielles. La communication officielle s'effectuera par l'intermédiaire du procès-verbal du jury et des communiqués de presse. Les invités ont signé un accord de confidentialité.

Critères d'évaluation / Système Davos de qualité pour la culture du bâti

Le jury revient sur les critères d'évaluation. Les membres du jury s'accordent sur le fait que l'objectif n'est pas de distinguer le projet qui satisfait de manière uniforme et moyenne aux huit critères de qualité de Davos (ce qui en ferait une décision de compromis). Le Prix SIA a vocation à mettre à l'honneur des réalisations exemplaires qui posent un geste fort en faveur de la culture du bâti en Suisse. Il s'agit donc de distinguer une contribution qui se démarque tant par son excellence dans un ou plusieurs critères que par sa capacité à inspirer d'autres réalisations. Par conséquent, le projet lauréat ne doit pas nécessairement obtenir le meilleur score cumulé pour l'ensemble des huit critères de Davos. L'objectif est plutôt d'identifier des contributions qui se distinguent par des qualités exceptionnelles dans un ou plusieurs domaines et qui établissent ainsi de nouvelles références. Le jury recherche des projets qui incarnent une vision, nourrissent le débat et proposent des réponses concrètes en faveur de l'aménagement durable de notre cadre de vie. Dans la mesure du possible, les projets retenus ne doivent pas répondre à une situation exceptionnelle, mais apporter une solution originale à une problématique courante, afin de pouvoir servir de modèle et d'inspiration pour d'autres réalisations similaires.

**12. Délibération finale
(suite)**

Comparaison des diagrammes en radar

Avant la deuxième séance du jury, chacun des membres a attribué une note de 1 à 4 aux contributions figurant sur la shortlist pour chacun des critères de Davos. Les diagrammes en radar constituent un outil d'aide à l'évaluation et offrent une vue d'ensemble des différents projets. Ils servent de point de départ aux discussions, sans se substituer à l'appréciation globale du jury. Le jury s'accorde sur le fait que l'évaluation ne repose pas sur des valeurs purement mathématiques. Les critères sont en effet interprétés et pondérés différemment selon les projets et la sensibilité des membres du jury.

**13. Sixième tour
d'évaluation**

Pour chacune des contributions de la shortlist, le jury confronte les arguments en faveur d'une distinction aux réserves éventuelles.

Au fil des discussions, un consensus se dégage : les solutions exemplaires doivent être privilégiées par rapport aux approches essentiellement expérimentales. En effet, l'innovation ne doit pas compromettre la valeur d'exemple du projet. Le projet lauréat doit être emblématique d'une culture du bâti durable et apporter des réponses concrètes aux défis de demain.

Le jury souligne également l'importance de la portée symbolique et exemplaire que représente le Prix SIA. Le projet distingué doit avoir la capacité d'inspirer d'autres réalisations et générer une réelle valeur ajoutée pour un large public.

À l'issue des discussions, la shortlist est ramenée aux deux contributions suivantes :
1430 Forêt urbaine du quartier de l'Étang
1553 Gässli 5

**14. Septième tour
d'évaluation**

Désignation du vainqueur

Lors de la discussion finale, le jury confronte une dernière fois les qualités respectives des deux projets finalistes. Leur excellence, leur capacité à inspirer et leur contribution au développement futur de la culture du bâti sont soumises à un examen approfondi. Au terme des échanges, la contribution 1430 « Forêt urbaine du quartier de l'Étang » est proposée comme lauréate du Prix SIA. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, puis confirmée lors du tour de table final.

Le jury fait une nouvelle fois l'éloge du projet gagnant. Il justifie sa décision par le fait que la contribution satisfait à la perfection à de nombreux critères de Davos pour la culture du bâti. Il souligne notamment sa capacité à créer, au cœur d'un tissu urbain dense, un espace ouvert à la fois très fonctionnel et particulièrement attractif, offrant une réelle valeur ajoutée au large public.

Conclusion

Le président du jury adresse ses sincères remerciements à tous les membres du jury pour la richesse et la qualité des échanges, ainsi qu'à l'organisatrice et au bureau responsable du suivi de la procédure pour l'organisation de cet événement. Il clôture la séance du jury.